

# CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION



**Le CDI est un lieu ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Vous pouvez y lire, emprunter des documents (2 pour 2 semaines), accéder à l'information, travailler, découvrir des expositions...**

**Le CDI est une zone calme. Ce document affiché à l'entrée du CDI pour que tous en prennent connaissance, précise les droits et devoirs des élèves au CDI. Il complète le règlement intérieur de l'établissement qui s'applique au CDI.**

## Droits des élèves au CDI

- Bénéficier de l'encadrement d'un professeur documentaliste.
- Disposer d'un choix de romans, documentaires, bandes dessinées.
- Utiliser le logiciel de recherche documentaire BCDI.
- Disposer d'ordinateurs et d'internet pour le travail, l'orientation...
- Faire des propositions d'achat de livres.
- Demander des conseils de lecture et de méthodologie.
- Participer au Ciné Club du CDI.
- Jeux de société à des heures dédiées
- Voir les productions des élèves (arts plastiques....)

Règlement mis à jour l'année scolaire 2020-2021

## Devoirs des élèves

- Respecter les conditions d'accès : l'entrée se fait en début d'heure à la sonnerie, dans la limite des places disponibles.
- Respecter la durée du prêt des documents : 2 semaines pour 2 documents.
- Tout document détérioré ou perdu sera facturé aux familles.\*
- Lire ou effectuer son travail seul ou en groupe dans le calme.
- La professeure documentaliste se réserve le droit d'exclure tout élève agité ou bruyant.
- Être respectueux des autres et du matériel ; ne pas manger ni boire.
- Laisser en place le mobilier ; ranger les livres à leur place.
- Ne pas utiliser les ordinateurs pour jouer ou regarder des vidéos sans autorisation de la documentaliste.

**Tout manquement à ce règlement fera l'objet de sanctions.**